

CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE SANTÉ PUBLIQUE

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 20 MAI 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Conférence interministérielle de Santé publique s'est à nouveau réunie le 20 mai autour de la question de la gestion de la pandémie COVID-19.

L'état d'avancement du processus de tests et de suivi des contacts a été discuté en détail. En ce qui concerne le suivi des contacts, un certain nombre d'actions d'amélioration ont été convenues afin d'en accroître la portée et l'efficacité. L'arrêté royal relatif à la gestion des données a été prolongé jusque fin juin, dans l'attente du cadre juridique qui sera examiné au Parlement fédéral. Les ministres souhaitent également mieux informer le public sur la finalité et le fonctionnement du suivi des contacts, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée, et prendront une initiative commune dans ce sens.

La CIM a également examiné l'état d'avancement de la stratégie de test, en particulier les possibilités de tests sérologiques dans le cadre d'une stratégie globale de testing. Une discussion approfondie de ce sujet est prévue lors de la prochaine CIM.

Sur la base d'un avis du GEES, groupe d'experts pour la stratégie de sortie du confinement, la CIM a également convenu d'un cadre pour une surveillance renforcée et accélérée de l'épidémie. L'objectif est de détecter le plus rapidement possible une résurgence locale de l'infection, ou une éventuelle deuxième vague, et de prendre des mesures ciblées. Ce système est également appelé "*deuxième ligne de défense de la gestion de la résurgence du virus*". Il est complémentaire au suivi des contacts qui a lieu lorsqu'une contamination des personnes est détectée. Le développement de la deuxième ligne de défense s'appuiera sur l'expertise et les capacités déjà existantes au niveau des services de surveillance des maladies infectieuses des entités fédérées. Il sera affiné davantage afin qu'il puisse être mis en œuvre à court terme.

Par la suite, la CIM a également approuvé un protocole d'accord sur la création, l'organisation et le financement de centres de tri et de prélèvement. Ce protocole d'accord formalise et clarifie les accords précédents conclus entre les autorités. Ce protocole a été élaboré en collaboration avec les associations de médecins généralistes et régit, entre autres, les missions de ces centres, leur accessibilité, leur approvisionnement, leur financement, leur collaboration avec les laboratoires et le rôle des cercles de médecins généralistes.

Enfin, la CIM a réaffirmé l'importance des mesures liées au bien-être mental pendant cette période COVID-19. Tous les ministres ont déjà pris des mesures dans ce domaine, telles que des fonds supplémentaires, du personnel, la création de services d'accueil temporaire pour les enfants, une campagne d'écoute des enfants sur la violence intra-familiale, des sensibilisations, des outils pratiques, etc. Au cours des dernières semaines, leurs services ont également envoyé conjointement des directives à tous les établissements de soins du secteur de la santé mentale. Les ministres se sont engagés à continuer de prendre des mesures ciblées, à s'informer mutuellement et à collaborer de façon efficace.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Maggie De Block - Gouvernement fédéral
- Wouter Beke - Gouvernement flamand
- Christie Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone
- En présence de Philippe De Backer, responsable de la Taskforces Testing en Shortages

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF-SPSCAE.
